



**VILLE DE MENNECY**  
**Département de l'ESSONNE**

**COMPTE RENDU SUCCINCT**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 décembre 2020**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Séance du 11 décembre 2020

**Composant le Conseil : 33**

**En exercice : 33**

**Présents à la séance : 29**

**Date de convocation : 4 décembre 2020**

L'an deux mille vingt, le 11 décembre 2020 à dix-huit heures quinze minutes, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-neuf au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

**PRESENTS :**

*Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Dora ANNABI, Jean-Paul REYNAUD, Christian VITOUS, Audrey VUILLEMENOT, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Patrick POLVERELLI, Valérie DECOEUR, Jean-François CLAISSE, Astrid BENARD, Sandrine LEROTY.*

**POUVOIRS :**

*Thibault LE BRECH donne pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Sophie RENAC donne pouvoir à Claude GARRO  
Julien SCHENARDI donne pouvoir à Annie PIOFFET  
Julie-Anne SAMAMA donne pouvoir à Francis POTTIEZ*

**ABSENTS :**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, **Julien MARTINAUD**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

## **I AFFAIRES GENERALES**

**Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

1.1 Approbation de la convention de coopération et de financement entre la communauté de communes du Val d'Essonne et les communes membres de son territoire pour l'acquisition d'équipements de protection dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**APPROUVE** les termes de la convention coopération et de financement entre la communauté de communes du val d'Essonne et les communes membres de son territoire pour l'acquisition d'équipements de protection dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et toute pièce s'y rapportant.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

1.2 Présentation du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité annuel 2019 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

**PREND ACTE**

## **II FINANCES**

**Rapporteur : Claude GARRO**

2.1 Décision modificative n° 2

**Le conseil municipal,**

**Après délibération,**

**APPROUVE** la Décision Modificative n° 2.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à inscrire de nouvelles dépenses et recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement, conformément aux projets présentés dans la présente Décision Modificative.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

2.2 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

**Le conseil municipal,**

**Après délibération,**

**DÉCIDE** d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2020, la somme de 2 157.74 € (deux mille cent cinquante-sept euros et soixante-quatorze centimes).

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus et inscrits au budget 2020.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

2.3 Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

**Le conseil municipal,**

**Après délibération,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur les chapitres suivants et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit :

Comptes d'immobilisations	Autorisation préalable avant adoption du Budget primitif 2021
165 – dépôts et cautionnements	1 000 €
20 – immobilisations incorporelles (sauf 204)	120 046.75 €
204 – subventions d'équipement versées	45 250 €
21 – immobilisations corporelles	1 541 363.30 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

2.4 Ajout de la notion de modulation de certains tarifs municipaux au regard de l'épidémie de covid-19

**Le conseil municipal,**

**Après délibération,**

**DÉCIDE** l'ajout de la phrase suivante : « Les tarifs municipaux sont modulables en fonction de l'épidémie de COVID-19 » pour les tarifs des activités municipales afin de pouvoir proratiser les tarifs en fonction des mois réellement pratiqués

**DIT** que cette décision prendra effet immédiatement  
**ADOpte A L'UNANIMITE**

2.5 Cession de numéraire

**Le conseil municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE** que la commune conserve 6 mois le numéraire trouvé sur la commune et non réclamé.

**DIT** que les petites sommes trouvées sur la voie publique et non réclamées sont par analogie considérées comme des dons.

**DIT** que la Commune pourrait bénéficier de ces sommes chaque fois que le délai de conservation est dépassé

**ADOpte A L'UNANIMITE**

2.6 : participation aux frais de déplacement des auteurs participant au festival du livre

**Le conseil municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE** de prendre en charge l'hébergement des auteurs qui en feront la demande, dans la limite de 100€ par chambre et de participer à leurs frais de déplacement pour venir au Salon, en fonction des kilomètres parcourus en voiture (selon barème kilométrique fixé à 30 centimes), ou du voyage en train ou avion (prix du billet).

**DIT** que les dépenses seront prévues au Budget Primitif 2021 et les suivants.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **III URBANISME-**

**Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX**

3.1 : Autorisation du conseil municipal à M. le maire de déposer une demande de déclaration préalable

Pour l'extension du chalet de l'association « les joyeux pétanqueurs » situé dans le parc de Villeroy à Mennecey

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de déclaration préalable pour l'extension du chalet de l'association « Les Joyeux Pétanqueurs » situé dans le Parc de Villeroy à Mennecey.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

3.2 : Autorisation du conseil municipal a m. le maire de déposer des demandes de déclaration préalable et d'autorisation de travaux concernant divers travaux sur le gymnase René Guitton situé boulevard Charles de Gaulle à Mennecey

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer des demandes de déclaration préalable et d'autorisation de travaux concernant divers travaux sur le gymnase René GUITTON situé boulevard Charles de Gaulle à Mennecey.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

3.3 : Dénomination du bâtiment situé 62, boulevard Charles de Gaulle comprenant les courts de tennis n°13 et 14

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE** de dénommer le bâtiment situé 62, boulevard Charles de Gaulle comprenant les courts de tennis n°13 et 14 : **Brigitte TREMBLAY.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

3.4 : Acquisition foncière par la commune de terrains situés lieu-dit « le Champoreux » à Mennecey appartenant à Madame Sylvie REYNAUDON

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE** d'acquérir les parcelles BA n°155 d'une surface cadastrale de 4 779 m<sup>2</sup> et BA n°156 d'une surface cadastrale de 1 600 m<sup>2</sup>, situées lieu-dit « Le Champoreux » à Mennecey au prix de 4.40 € le m<sup>2</sup> soit 6 379 m<sup>2</sup> x 4.40 € = 28 067.60 €, appartenant à Madame Sylvie REYNAUDON, avec une clause de non constructibilité.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'accomplissement de cette procédure.

**DIT** que les dépenses seront inscrites au budget communal.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

3.5 : Approbation de la convention de servitude en tréfonds pour le passage de réseaux publics d'assainissement des eaux pluviales dans le cadre du projet de desserte du val d'Essonne entre la commune de Mennecey et la communauté de communes du val d'Essonne (CCVE)

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**APPROUVE** le projet de convention de servitude en tréfonds pour le passage de réseaux publics d'assainissement des eaux pluviales dans le cadre du projet de Desserte du Val d'Essonne (tronçon GH + HJ) entre la Commune de Mennecey et la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout acte à intervenir.

**ADOpte A LA MAJORITE**

3.6 : Acquisition par la commune de la parcelle A n° 3314 située 64, boulevard Charles de Gaulle à Mennecey appartenant à la communauté de communes du val d'Essonne (CCVE) à l'euro symbolique

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**APPROUVE** l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle A n°3314, d'une surface de 51 m<sup>2</sup>, située 64, boulevard de la Verville à Mennecey, appartenant à la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents ultérieurs et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'aboutissement complet de la procédure d'acquisition par la Commune.

**DIT** que la dépense sera prévue au budget.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

3.7 : Vente d'un terrain communal situé sous les lignes à haute tension à Monsieur et Madame ZOUITEN

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée AK n°117 d'une surface de 94 m<sup>2</sup>, située lieu-dit « Le Parc de Villerooy » à Mennecey, à Monsieur et Madame ZOUITEN Sami et Linda, au prix de 2 000 € (deux mille euros).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toute démarche, à signer tout document, notamment l'acte de vente de ce bien, en vue de mener à bien cette procédure.

**DIT** que les recettes liées à cette vente seront inscrites au budget communal de l'exercice correspondant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

3.8 : Rapport d'activité annuel 2019 de la commission communale d'accessibilité

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité 2019 de la Commission Communale d'Accessibilité, relatif aux travaux d'amélioration d'accessibilité des espaces publics et des bâtiments recevant du public.

**DIT** que la présente délibération et le rapport qui lui est annexé feront l'objet des mesures de publicité et de mise à disposition du public.

**PREND ACTE**

3.9 : Rapport d'activité annuel pour l'exercice 2019 dans le cadre du bail emphytéotique administratif à la caisse des dépôts habitat pour la brigade de gendarmerie de Mennecey

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité pour l'exercice 2019 (arrêté au 31 décembre 2019) sur les travaux effectués par la Caisse des Dépôts Habitat au sein de la Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie de Mennecey, dans le cadre du Bail Emphytéotique Administratif

**PREND ACTE**

3.10 : Autorisation du conseil municipal à M. le maire de déposer une demande d'autorisation de travaux pour des travaux de réaménagement intérieur du Club House de tennis situé 62 boulevard Charles de Gaulle à Mennecey

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer la demande d'autorisation de travaux pour des travaux de réaménagement intérieur du club house de tennis situé 62, boulevard Charles de Gaulle à Mennecey.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

3.11 : Délibération définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE** de mettre à disposition pendant une période d'un mois, le dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en Mairie Monique Sallet – 65, boulevard Charles de Gaulle de la Commune de Mennecey aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible.

Le dossier comprend :

- Le dossier de modification simplifiée, complété (le cas échéant) de l'évaluation environnementale
- Des avis de l'Etat et des personnes publiques associées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme
- Le cas échéant :
  - De l'autorité environnementale

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège de la commune.

L'avis sera publié 8 jours avant le début de la mise à disposition du public, et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par Monsieur le Maire. Ce dernier ou son représentant présenteront au conseil municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet.

Elle sera, en outre, publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

3.12 : Lancement de la déclaration d'utilité publique (DUP) en vue de l'acquisition, par voie d'expropriation, des parcelles se situant lieu-dit « le Champoreux » à Mennecey inscrites dans un aménagement d'ensemble comprenant une zone de biodiversité sollicitation du préfet sur l'enquête publique préalable à la DUP et à l'enquête parcellaire

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre, aux fins ci-dessus exposées, la procédure de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) du projet d'aménagement d'une zone de biodiversité.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, faute d'un accord amiable sur le prix entre les propriétaires et la Commune, à acquérir, par voie d'expropriation conformément au Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, les parcelles privées cadastrées BA n°1-2-155-156-157 et pour partie les parcelles BA n°151p-154p-190p, d'une surface totale d'environ 40 599 m<sup>2</sup>.

**SOLLICITE** Monsieur le Préfet pour l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire.

**DIT** que les sommes nécessaires et les frais annexes seront inscrits au budget.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

3.13 : Prescription de la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Mennecey

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE** de prescrire la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) en vue de procéder aux adaptations suivantes du règlement graphique et du règlement écrit :

- Ajustement des limites de la zone AU1, transformation en zone 1AU avec création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) et déclassement partiel de la zone UFb en UDa ;
- Agrandissement de la zone UB 12 mètres située avenue de la Jeannotte ;
- Modification de la zone UB 15 mètres située avenue de la Jeannotte ;
- Extension de la zone UG située avenue de la Jeannotte qui permettrait de construire divers équipements publics ;
- Intégration d'éléments réglementaires pour faciliter la transition écologique,

**DECIDE**, conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, de notifier le projet modifié pour avis au Préfet de l'Essonne et aux personnes publiques énoncées à l'article L121.4 du Code de l'Urbanisme avant le début de l'enquête publique.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les procédures en vue de l'organisation de l'enquête publique relative à la modification du P.L.U.

**DECIDE** de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à la modification du P.L.U.

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et que la mention de cet affichage sera effectuée dans un journal du département, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **IV TRAVAUX-DECHETS**

**Rapporteur : Jean-Paul REYNAUD**

4.1 : Rapport d'activité 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés - Communauté de Communes du Val d'Essonne

**Le conseil municipal,**

**Après délibération,**

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés assuré par la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

**DIT** que la présente délibération et le rapport qui lui est annexé feront l'objet des mesures de publicité et de mise à disposition du public.

**PREND ACTE**

4.2 : Adoption de la convention et de l'avenant entre GRDF et la commune de Mennecey relatives à l'occupation domaniale pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur

**Le conseil municipal,**

**Après délibération,**

**APPROUVE** le projet de convention et l'avenant à signer avec l'Organisme Gaz Réseau Distribution (GRDF) relative à l'occupation domaniale pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et l'avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

4.3 : Demande de subvention auprès de la région Ile-de-France au titre de l'appel à projets pour le soutien à l'investissement culturel pour l'aménagement d'une salle de danse

**Le conseil municipal,**

**Après délibération,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention globale de 290 410,08 € au titre du dispositif d'appel à projets pour le soutien à l'investissement culturel pour l'aménagement d'une salle de danse, et d'une mezzanine pour le public.

**DIT** que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget primitif.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **VII SPORT-VIE ASSOCIATIVE**

**Rapporteur : Annie PIOFFET**

5.1 Convention d'objectifs entre la commune de Mennecey et l'association Mennecey boxing club

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**APPROUVE** la convention jointe en annexe entre la Commune de Mennecey et l'Association Mennecey Boxing Club pour une période de trois ans.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2021 et suivants.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

5.2 Subventions 2021 aux associations - par anticipation au vote du budget primitif 2021 avec paiements fractionnés

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DÉCIDE** d'accorder aux associations les subventions 2021.

**DIT** que l'attribution des subventions 2021 pourra faire l'objet d'un paiement fractionné par paiement d'un acompte au mois de février 2021, égal à 50% du montant individuel pour chaque association, par anticipation au vote du Budget Primitif, et le solde pour chaque association intervenant quant à lui au plus tard, sur la base des justificatifs fournis par les associations (rapport d'activité et rapport financier), en mai 2021.

**DIT** que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2021.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **VI PETITE ENFANCE**

**Rapporteur : Audrey RAYMOND**

6.1 Renouvellement de la convention entre la maison d'assistantes maternelles « MAMSTRAMGRAM » et la commune de Mennecey

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**APPROUVE** le projet de renouvellement de la convention ci annexé,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout document s'y afférent,  
**DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2021.  
**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **VII CITOYENNETE : EGALITE HOMMES/FEMMES**

**Rapporteur : Carina COELHO**

7.1 : Signature de la charte européenne pour l'Egalite des femmes et des hommes dans la vie locale

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette charte et de travailler dès sa signature à l'élaboration du plan d'actions.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **VIII ACCUEIL DE LOISIRS**

**Rapporteur : Céline DAVID**

8.1 Demande de renouvellement des conventions d'objectifs et de financement d'une prestation de service ordinaire (PSO) à intervenir entre la caisse d'allocations familiales et la ville de Mennecy concernant les ALSH Joseph Judith et Martine Desaulles ainsi que les maisons des jeunes

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**SOLLICITE** la Caisse d'Allocations Familiales afin de renouveler les conventions d'objectifs et de financement permettant l'octroi de subventions de fonctionnement concernant les ALSH et les Maisons des jeunes,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les présentes conventions et tout document s'y afférent,

**DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2021 et les suivants.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

8.2 Demande de subvention dans le cadre du dispositif été jeunes 2020

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**SOLLICITE** l'octroi d'une subvention par le Département de l'Essonne d'un montant total de 1 300€ ttc (soit 30 % de la dépense, subvention plafonnée à 1 700 €)

**ATTESTE** que les actions de la présente demande de subvention se situent hors quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont la liste a été fixée par décrets 2014-1750 du 30 décembre 2014 et 2015-1138 du 14 septembre 2015.

**ATTESTE** ne pas avoir perçu d'autres financements du Département pour ces actions :

**S'ENGAGE** à fournir au Département les pièces suivantes :

- une délibération ou une décision du maire sollicitant la subvention,
- une fiche descriptive de chaque action,
- les bons de commandes et les factures acquittées correspondantes sur lesquels figure l'intitulé de l'activité,
- un RIB

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif Eté jeunes 2020 selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2021.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **IX CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

**Rapporteur : Loïc GALLAIS**

9.1 Demande de subvention pour la réalisation d'une bande dessinée par le Conseil Municipal des Enfants dans le cadre de l'appel à projet "politique citoyenne", volet solidarité : un remède au gaspillage Alimentaire

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**SOLLICITE** l'octroi d'une subvention par le Conseil départemental de l'Essonne d'un montant total de 2 040€.

**ATTESTE** ne pas avoir perçu d'autres financements du Conseil départemental de l'Essonne pour ces actions.

**S'ENGAGE** à fournir au Conseil Départemental de l'Essonne les pièces suivantes :

- une délibération ou une décision du maire sollicitant la subvention,
- une fiche descriptive de chaque action,
- les bons de commandes et les factures acquittées correspondantes, sur lesquels figure l'intitulé de l'activité,
- un RIB.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du projet « La solidarité : un remède au gaspillage alimentaire » selon les éléments exposés, et à signer tous les documents s'y rapportant.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2021.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **X JEUNESSE**

**Rapporteur : Hélène VETARD**

10.1 Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet Nutriplus

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**SOLLICITE** l'octroi d'une subvention par le Conseil départemental de l'Essonne d'un montant total de 3 200€.

**ATTESTE** ne pas avoir perçu d'autres financements du Conseil départemental de l'Essonne pour ces actions.

**S'ENGAGE** à fournir au Conseil départemental de l'Essonne les pièces suivantes :

- une délibération ou une décision du maire sollicitant la subvention,
- une fiche descriptive de chaque action,
- les bons de commandes et les factures acquittées correspondantes, sur lesquels figure l'intitulé de l'activité,
- un RIB.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du projet NUTRIPLUS, selon les éléments exposés, et à signer tous les documents s'y rapportant.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2021.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **XI SCOLAIRE**

**Rapporteur : Marie-José PERRET**

11.1 Présentation du rapport d'activité 2019 de la société Vervi'lia, titulaire du contrat de partenariat pour la démolition / reconstruction du groupe scolaire de la Verville

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité 2019 de la Société VERVI'LIA, titulaire du contrat de partenariat pour la démolition / reconstruction du groupe scolaire de la Verville.

**PREND ACTE**

## **XII SANTE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Rapporteur : Dora ANNABI**

12.1 Convention entre la communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE) et la commune de Mennecy relative à la participation de la CCVE au fonctionnement de la cabine de télé-médecine pour utilisation de l'équipement par la patientèle du Val d'Essonne

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**APPROUVE** la convention ci annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout document s'y afférant.

**DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2021 et les suivants.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

12.2 Diagnostic de territoire dans le domaine de la santé publique

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette question.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2021 et les suivants.



## ***ADOPTE A L'UNANIMITE***

12.3 Soutien financier pour la préservation des commerces de proximité du centre-ville

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DÉCIDE** après évaluations individuelles par un jury lors de la commission du 16 novembre 2020 et examen lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2020, d'allouer une aide financière municipale aux porteurs de projets suivants :

- SIGNE VIN (SARL JGPR) - montant de l'aide allouée **19 700€ TTC**
- ISTANBUL (SARL Délices) - montant de l'aide allouée **7 200€ TTC**
- TCHIP COIFFURE (SASU NTBC) - montant de l'aide allouée **12 300€ TTC**
- LA FEMME A BARBE (SARL La Femme à barbe) - montant de l'aide allouée **800€ TTC**

**DÉCIDE** après évaluation par un jury lors de la commission du 16 novembre 2020 et examen lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2020, de refuser l'allocation pour le motif que le projet ne participe nullement à la mise en valeur du centre-ville ou la pérennisation du commerce existant, au porteur de projet suivant :

- LA CHARCUTERIE ROUSSEAU (artisan charcutier-traiteur Rousseau),

**DIT** que cette dépense de 40 000 € est inscrite aux budgets 2020 et 2021.

**PRECISE** que le montant de l'aide examiné et délibéré de manière individuelle lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2020 sera versé uniquement à réception des factures acquittées conforme aux devis du projet initial et présentées au Service des Finances.

***ADOPTE A LA MAJORITE***

## **XIII CULTUREL**

**Rapporteur : Francis POTTIEZ**

13.1 demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Essonne pour l'aide à l'investissement culturel pour l'acquisition de matériel scénique au centre culturel Jean Jacques Robert

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide à l'investissement culturel de 50 000 € au pour l'acquisition de matériel scénique, et à signer tout document s'y rapportant.

**DIT** que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget primitif.

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

13.2 : Demande de subvention auprès de la région Ile-de-France pour l'appel a projets pour le soutien à l'investissement culturel pour le réaménagement du centre culturel JJ. Robert

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention globale de 1 004 114,72 € au titre du de l'appel à projets pour le soutien à l'investissement culturel pour le réaménagement du Centre Culturel Jean Jacques Robert,

**DIT** que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget primitif.

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

## **XIV ASSAINISSEMENT GAZ ELECTRICITE (SIARCE)**

**Rapporteur : Xavier DUGOIN**

14.1 Présentation des rapports d'activité 2019 relatifs aux bilans d'exploitation du service public de distribution d'électricité et de gaz

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**PREND ACTE** de la communication des rapports relatifs aux bilans d'exploitation du service public de distribution d'électricité et de gaz assurés par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'eau.

Dit que la présente délibération ainsi que les rapports qui lui sont annexés feront l'objet des mesures de publicité et de mise à disposition du public.

***PREND ACTE***

## **XV PERSONNEL**

**Rapporteur : Xavier DUGOIN**

15.1 Modification du tableau des effectifs

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE** de transformer les postes suivants :

- 4 postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe  
en 4 postes d'Agent de maîtrise au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- un poste de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe  
en un poste d'Attaché au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- un poste d'Educateur de jeunes enfants de 2<sup>ème</sup> classe  
en un poste d'Educateur de jeunes enfants de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> mars 2021

**DECIDE** de transformer les postes suivants :

- un poste d'Assistant d'enseignement artistique à TNC de 6h  
en un poste d'Assistant d'enseignement artistique à TNC de 3h au 1<sup>er</sup> octobre 2020
- Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à TNC de 5h30  
en Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à TNC de 6h au 1<sup>er</sup> septembre 2020
- Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à TNC de 10h30  
en Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à TNC de 11h au 30 septembre 2020

**DECIDE** de supprimer :

- un poste d'ingénieur au 1<sup>er</sup> janvier 2021

**DECIDE** de créer :

- un poste de technicien au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- un poste d'infirmier en soins généraux de classe normale au 1<sup>er</sup> février 2021

**APPROUVE** les modifications au tableau des effectifs en conséquence,

**DIT** que les dépenses inhérentes sont ou seront prévues au budget.

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité de la Préfecture de l'Essonne.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

15.2 Règlement de formation

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**ADOpte** le règlement de formation annexé à la présente délibération.

**PRECISE** que le règlement de formation fera l'objet d'une notification aux agents de la collectivité.

**DIT** que les crédits nécessaires aux remboursements de frais seront inscrits chaque année au budget de la collectivité.

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité de la Préfecture de l'Essonne

**ADOpte A L'UNANIMITE**

15.3 Plan de formation 2021-2023

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**ADOpte** le plan de formation 2021-2023 tel qu'annexé à la présente délibération.

**PRECISE** que le plan de formation pourra évoluer si la collectivité souhaite définir un autre axe de formation.

**INFORME** que le plan de formation fera l'objet d'une notification aux agents de la collectivité.

**DIT** que les crédits nécessaires aux règlements des formations seront inscrits chaque année au budget de la collectivité.

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité de la Préfecture de l'Essonne.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15*

**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

**Maire de Mennecy**

**Vice-Président de la Région Ile-de-France**

